

PIERRE-PLUS

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable

Bureaux : 22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 PARIS - Téléphone : 01 78 40 53 00

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je(nous) soussigné(s)⁽¹⁾ : Monsieur Madame Monsieur et Madame Indivision

Personne morale : n° SIRET _____ Nom et prénom du représentant légal _____

NOM ou DÉNOMINATION SOCIALE : _____ PRÉNOM : _____

(En majuscules) Nom marital pour les femmes mariées, divorcées ou veuves - Nom juridique pour les indivisions

NOM DE FAMILLE (de naissance) : _____

NÉ(E) LE : _____ (JJ/MM/AAAA) À _____ DÉPT. _____ PAYS _____

NOM/Prénom du conjoint ou partenaire du PACS _____ NÉ(E) LE _____ À _____

ADRESSE COMPLÈTE N° _____ RUE _____

COMPLÉMENT D'ADRESSE _____

COMMUNE _____ CODE POSTAL _____ VILLE _____

N° DE TÉLÉPHONE : DOMICILE _____ PORTABLE _____ E-MAIL _____

RÉGIME FISCAL⁽¹⁾ : IR Autre : _____

STATUT FISCAL⁽¹⁾ : Résident fiscal français Non résident fiscal français - Pays de résidence fiscale : _____

LE SOUSCRIPTEUR EST-IL DÉJÀ ASSOCIÉ D'UNE SCPI GERÉE PAR AEW Ciloger ?⁽¹⁾ Oui Non

Situation familiale ⁽¹⁾	Capacité juridique ⁽¹⁾	Profession ⁽¹⁾ ne pas oublier de compléter la profession exacte en sus de la catégorie professionnelle
<input type="checkbox"/> Marié(e) communauté	<input type="checkbox"/> Célibataire	<input type="checkbox"/> Majeur(e)
<input type="checkbox"/> Marié(e) séparation de biens	<input type="checkbox"/> Divorcé(e)	<input type="checkbox"/> Majeur(e) incapable
<input type="checkbox"/> Marié(e) communauté universelle	<input type="checkbox"/> Veuf(ve)	<input type="checkbox"/> Mineur(e) sous administration légale
<input type="checkbox"/> PACS régime légal		<input type="checkbox"/> Mineur(e) sous contrôle judiciaire
<input type="checkbox"/> PACS régime indivision		
		<input type="checkbox"/> Agriculteur(trice) <input type="checkbox"/> Cadre
		<input type="checkbox"/> Commerçant(e) <input type="checkbox"/> Employé(e)
		<input type="checkbox"/> Profession libérale <input type="checkbox"/> Retraité(e)
		<input type="checkbox"/> Fonctionnaire <input type="checkbox"/> Chef d'entreprise
		<input type="checkbox"/> Sans profession
		Préciser la profession exacte ⁽²⁾ _____

► Reconnaît(s) avoir reçu et pris connaissance des statuts, de la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers, du document d'informations clés, des derniers rapport annuel et bulletin trimestriel et des conditions d'acquisition des parts rappelées au verso.

► Suis(sommes) informé(s) que la Société de Gestion ne garantit ni la revente des parts, ni le remboursement des sommes investies.

► Déclare(ons) souscrire à _____ parts de la société PIERRE PLUS pour la somme globale de _____ euros.

► Régle(ons) la souscription par⁽¹⁾ : Chèque N° _____ tiré sur _____ à l'ordre de la SCPI PIERRE PLUS.

Achat à crédit auprès de la Banque _____ pour un montant de _____ euros.

► Demande(ons) que le règlement des revenus attachés aux parts, objet de la présente souscription, soit porté au crédit du compte dont les coordonnées figurent sur le IBAN/BIC joint. (À joindre impérativement).

À mon ordre À l'ordre de : Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

en qualité de⁽¹⁾ : Usufruitier Autre (À préciser) : _____

► Déclare(ons) dans le cadre de l'application de la directive européenne « Marchés d'Instruments Financiers II (MIF II) » être informé(s) de mon (notre) classement dans la catégorie « non professionnel », des règles de fonctionnement d'une SCPI et des risques afférents à ce placement.

► Autorise AEW Ciloger, à m'adresser par courrier électronique et/ou par SMS des informations sur la SCPI PIERRE PLUS.⁽¹⁾ Oui Non

Vous avez la possibilité de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement par la société de gestion dans le respect du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 dit RGPD (le « Règlement »). Le traitement a pour finalité l'exécution de votre souscription au capital de la SCPI dans les conditions prévues par la réglementation applicable aux SCPI. Dans l'hypothèse où ces données ne seraient pas fournies, la société de gestion ne sera pas en mesure d'enregistrer votre souscription au capital de la SCPI. Les données personnelles sont conservées par la société de gestion pendant la durée de votre souscription au capital de la SCPI augmentée des délais de prescription légale. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité de ces données personnelles, ainsi que du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, dans les conditions prévues par le Règlement. Toutes les informations relatives à RGPD sont disponibles sur le site internet d'AEW Ciloger : aewciloger.com.

Le responsable du traitement est : Monsieur Serge BATAILLIE - Délégué à la Protection des Données (DPO) - AEW Ciloger - 22 rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris.

Fait à _____ Le _____ en 3 exemplaires dont l'un reste en ma(notre) possession.

Signature(s)⁽³⁾ précédée(s) de la mention manuscrite : « Bon pour souscription à (nombre en toutes lettres) parts ».

(1) Cocher la case correspondante / (2) Mention obligatoire / (3) Signatures de toutes les parties en cas de souscription indivise, de démembrement ou par des personnes mariées sous le régime de la communauté

À REMPLIR UNIQUEMENT SI LA SOUSCRIPTION RÉSULTÉ D'UN ACTE DE DÉMARCHEAGE (cf. informations au verso)

Je soussigné _____, reconnaît avoir souscrit aux parts de la SCPI PIERRE PLUS : après que (nom, adresse professionnelle et numéro d'enregistrement) « le démarcheur » _____, agissant pour le compte de (nom, adresse et numéro d'enregistrement de l'établissement financier ayant mandaté le démarcheur) _____,

_____ ait rempli l'ensemble des obligations lui incombant, telles que rappelées au verso – dans ce cas, la signature du bulletin de souscription ci-dessus, ainsi que le versement des fonds y afférents, ne pourront intervenir que quarante-huit heures minimum après la signature du présent encadré – et déclare avoir été mis en mesure d'exercer le délai de réflexion issu de l'article L.341-16 IV du Code monétaire et financier.

Fait à _____ Le _____ Signature(s)⁽³⁾

CADRE RÉSERVÉ À AEW Ciloger

Code associé _____

Date de jouissance _____

CADRE RÉSERVÉ À L'INTERMÉDIAIRE

À compléter obligatoirement

Nom du Conseiller : _____

N° du démarcheur (éventuel) : _____

Téléphone du Conseiller : _____

Adresse e-mail du Conseiller : _____

Établissement : _____

N° d'agence domiciliatrice ou nom du bureau : _____

N° de client bancaire (éventuel) : _____

ID Client : _____

Département : _____

DATE - CACHET - VISA : _____

PIERRE PLUS

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable

régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, L.231-1 et suivants du Code de commerce, L.214-86 et suivants, L.231-8 et suivants du Code Monétaire et Financier et par les textes subséquents et les articles 422 - 189 à 422 - 236 et suivants du RG AMF.

Siège social : 22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 PARIS - R.C.S. 382 886 323 PARIS

Objet social : acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif - Capital social effectif au 31/12/2017 : 370 848 280 €

Capital statutaire : 400 000 000 € - 500 000 000 € à partir du 1^{er} janvier 2019

Société de Gestion : AEW Ciloger - Société par Actions Simplifiée au capital de 828 510 € (agrément AMF n° GP 07000043 en date du 10 juillet 2007, agrément AIFM en date du 24 juin 2014 au titre de la directive 2011/61/UE)

Bureaux - Administration : 22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 PARIS - Téléphone : 01 78 40 53 00 - www.aewciloger.com

Adresse postale : 22, rue du Docteur Lancereaux - CS 80102 - 75380 PARIS Cedex 8

La note d'information prévue aux articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier a obtenu de l'Autorité des marchés financiers le visa SCPI n°04-26 en date du 21 septembre 2004 ; l'Autorité des marchés financiers ne portant par ailleurs aucune appréciation sur l'opportunité de la présente souscription. La notice prévue à l'article 422-196 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers a été publiée au bulletin des annonces légales obligatoires en date du 17 juillet 2017.

MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

► Date d'ouverture de la souscription : la SCPI ayant opté pour la variabilité de son capital, la Société de Gestion n'acceptera plus de souscription lorsque le capital social statutaire sera atteint, sauf pour compenser les retraits.

► Jouissance des parts : le souscripteur de parts acquiert la jouissance des parts au 1^{er} jour du septième mois suivant celui au cours duquel la souscription est réalisée.

► Prix de souscription :

Valeur nominale d'une part	610,00 €
Prime d'émission	<u>488,00 €</u>
Prix de souscription pour une part	1 098,00 €

► Commission de souscription par part : 9,25% TTC, soit 101,57 €, prélevée sur la prime d'émission (montant TTC exprimé en fonction du taux de TVA en vigueur).

La société de gestion AEW Ciloger peut assurer différentes rémunérations ou rétrocessions à ses distributeurs.

► Minimum de souscription : deux (2) parts pour tout nouvel associé.

► Modalités de règlement : le règlement s'effectue en numéraire, par chèque à l'ordre de la SCPI PIERRE PLUS, au moment de la souscription pour la totalité du prix d'émission des parts (nominal et prime d'émission).

► Lieux de souscription : les souscriptions et versements sont reçus auprès des Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants partenaires d'AEW Ciloger, des guichets et agences du réseau CAISSE D'ÉPARGNE ou de la Société de Gestion AEW Ciloger.

► Clients non résidents : l'acquisition de parts de la SCPI PIERRE PLUS n'est pas possible pour les clients, personnes morales ou physiques qui, en raison de leur nationalité, de leur résidence, de leur siège social ou de leur lieu d'immatriculation, relèvent d'un droit étranger qui impose à AEW Ciloger des restrictions ou des obligations spécifiques quant à la commercialisation et la promotion de ses produits. Les informations relatives à la SCPI PIERRE PLUS publiées par AEW Ciloger ne constituent en aucune manière une sollicitation en vue de l'achat de parts par des ressortissants ou résidents de certains pays, dont notamment les Etats-Unis d'Amérique.

DOCUMENTS À FOURNIR

Pour les personnes physiques :

- copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport),
- s'il y a lieu : convention d'indivision, convention sous seing privé ou notarié de démembrement, autorisation d'achat du juge des tutelles, extrait de délibération du conseil de famille, attestation signée du partenaire de PACS précisant le caractère indivis ou non des parts...
- un justificatif de domicile de moins de trois mois pour les associés souscrivant en direct auprès d'AEW Ciloger,
- un IBAN/BIC pour le règlement des revenus de distribution.

Pour les personnes morales :

- copie des statuts à jour certifiée conforme,
- extrait KBIS datant de moins de trois mois,
- pour les associations, un exemplaire du Journal Officiel où a été publiée la déclaration de constitution ou le décret en Conseil d'État dans le cas d'associations reconnues d'utilité publique,
- justificatif du pouvoir du signataire (extrait certifié conforme du procès-verbal de l'organe compétent ou procuration éventuelle du mandataire social),
- copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité du signataire,
- un IBAN/BIC pour le règlement des revenus de distribution.

Pour les achats à crédit : joindre une copie de l'offre de crédit définitive acceptée et signée par les parties au contrat.

Il est rappelé que l'inscription de la souscription sur le registre des associés est subordonnée à :

► au fait que le bulletin de souscription soit conforme et correctement complété et signé par le (les) souscripteur(s) ;

► à la libération intégrale du prix d'acquisition des parts (valeur nominale et prime d'émission) ;

► à la réception de la fiche « Connaissance du client - Origine des fonds » (sauf souscription par l'intermédiaire d'un établissement financier). À ce titre, la Société de Gestion se réserve le droit de demander la justification de l'origine des fonds investis pour répondre aux règles édictées par le Code monétaire et financier en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux.

MODALITÉS POUR REMPLIR LE BULLETIN DE SOUSCRIPTION

► Pour les époux mariés sous le régime de la communauté ou si les parts constituent des biens communs : le conjoint de l'acquéreur doit, sous peine de nullité, donner son consentement en apposant sa signature sur le recto du présent document et en indiquant « Bon pour souscription à (nombre en toutes lettres) parts ».

► Pour les partenaires d'un PACS : en cas d'indivision, faire signer le bulletin par chacun des partenaires.

► Pour les indivisions : établir le bulletin au nom de l'indivision, le faire signer par chacun des indivisaires et leur(s) mandataire(s) dûment autorisé(s).

► Pour les mineurs et les incapables majeurs : établir le bulletin au nom du mineur ou de l'incapable, faire signer le représentant légal et préciser ses noms, prénoms, domicile et qualité.

► Pour les usufruitiers et les nus-propriétaires : faire signer le bulletin par chacun d'entre eux.

MODALITÉS POUR COMPLÉTER L'ENCADRÉ DÉMARCHE (en grisé au recto)

Cet encadré est à remplir si la souscription résulte d'un acte de démarchage. Aux termes de l'article L.341-1 du Code monétaire et financier, constitue un acte de démarchage bancaire ou financier toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit, avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir de sa part un accord sur la souscription aux parts de la SCPI PIERRE PLUS. Constitue également un acte de démarchage bancaire ou financier, quelle que soit la personne à l'initiative de la démarche, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans un lieu non destiné à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins. L'ensemble de ces règles ne s'appliquent pas lorsque la personne démarchée est déjà associée de PIERRE PLUS et si les montants en cause correspondent à des opérations habituellement réalisées par elle.

Obligations à la charge du démarcheur :

- présenter sa carte de démarcheur et justifier de son nom, de son adresse professionnelle, de son numéro d'enregistrement, du nom, de l'adresse et du numéro d'enregistrement de la personne morale pour le compte de laquelle le démarchage des parts de la SCPI PIERRE PLUS est effectué ;
- s'enquérir de la situation financière du souscripteur potentiel, de son expérience, de ses objectifs en matière de placement ou de financement ;
- remettre les statuts, la note d'information visée par l'AMF, le document d'informations clés, le bulletin de souscription, les derniers rapport annuel et bulletin trimestriel de PIERRE PLUS ;
- communiquer au démarché, d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre sa décision ;
- informer le démarché de l'absence de droit de rétractation prévu à l'article L.341-16 I et II du Code monétaire et financier ;
- informer le démarché qu'il dispose d'un délai de réflexion de 48 heures à compter de la signature de l'encadré « démarchage ». Ce délai commence à courir le lendemain de la signature de l'encadré et sera prorogé jusqu'au premier jour ouvrable si son expiration normale arrive un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé. Avant l'expiration de ce délai, le démarcheur ne peut recueillir ni ordres ni fonds. La signature du bulletin de souscription, ainsi que le versement des fonds ne pourront intervenir qu'à l'échéance de ce délai.

FICHE DE CONNAISSANCE CLIENT - ORIGINE DES FONDS PERSONNES MORALES



AEW Ciloger a l'obligation en tant qu'intermédiaire financier de collecter toutes les informations sur votre situation patrimoniale et financière, ainsi que sur votre connaissance en matière de produits financiers conformément aux dispositions de l'article L533-13 du Code monétaire et financier et en application de la directive « Marchés d'instruments financiers » (MIF II).

Ce questionnaire permet d'évaluer l'adéquation de la souscription de la SCPI avec votre profil d'investisseur. Il est un préalable à toute souscription. En cas d'évolution de votre situation, tout changement devra être adressé, directement ou par l'intermédiaire de votre contact habituel à AEW Ciloger.

Vous êtes une personne Morale (Client professionnel / non professionnel)

Si vous vous déclarez auprès de AEW Ciloger comme « client professionnel (1) », AEW Ciloger considère que vous êtes présumé avoir l'expérience et la connaissance des marchés financiers. Dans ce cas complétez uniquement l'identification, votre situation financière, votre objectif d'investissement et l'origine des fonds.

Si vous souhaitez être considéré comme un « client non professionnel » et bénéficier de la protection la plus élevée, nous vous recommandons vivement de compléter ce questionnaire.

IDENTITÉ DE L'INVESTISSEUR

■ Personne morale : _____

Dénomination sociale : _____

Forme juridique : _____

Activité de la société : _____

Régime d'imposition :

IR IS BIC BNC

Catégorie d'investisseurs⁽¹⁾ :

Client professionnel Client non professionnel
 Contrepartie éligible

Type d'établissement :

Etablissement de crédit Organisme de placement collectif
 Etablissement d'investissement Entreprise non financière
 Etablissement d'assurance Etablissement de retraite
 Autre établissement financier agréé ou réglementé
 Autre, précisez : _____

Pour les entreprises de type « non financière »

(2 des 3 critères pour être éligible)

Capitaux propres : > 2M€ < 2M€

Chiffre d'affaires net : > 40M€ < 40M€

Total du bilan : > 20M€ < 20M€

Etes-vous une personne politiquement exposée⁽¹⁾ ? (Définition page 2)

Oui Non

Si oui, quelle fonction ? :

Je déclare que les parts de SCPI ne sont pas souscrites au bénéfice d'une "US person" (telle que cette expression est définie dans la réglementation américaine et reprise dans la note d'information de la SCPI) et que je ne transfèrerais pas les parts de SCPI sur le territoire des États-Unis ou au bénéfice d'une "US person".

■ Représentant légal de la personne morale : _____

Madame

Monsieur

Nom : _____

Prénom : _____

Qualité : _____

Nationalité :

Française

Autre, précisez : _____

Si vous êtes de nationalité étrangère, êtes-vous une personne politiquement exposée⁽¹⁾ (définition page 2)

Oui Non

Si oui, quelle fonction ? : _____

Etes-vous une personne politiquement exposée⁽¹⁾ ? (Définition page 2)

Oui Non

Si oui, quelle fonction ? :

Je déclare que les parts de SCPI ne sont pas souscrites au bénéfice d'une "US person" (telle que cette expression est définie dans la réglementation américaine et reprise dans la note d'information de la SCPI) et que je ne transfèrerais pas les parts de SCPI sur le territoire des États-Unis ou au bénéfice d'une "US person".

⁽¹⁾ Article L.561-10 du Code monétaire et financier

VOTRE SITUATION FINANCIÈRE

Type d'instruments financiers détenus par votre société ou par vos fonds (exprimé en % de détention)

Dépôts bancaires : _____ % Actions, obligations : _____ % Placement en CDN, CAT : _____ %
 Placements immobiliers : _____ % Autres : _____ %, précisez : _____

VOTRE OBJECTIF D'INVESTISSEMENT

Horizon de placement ?

Court terme (moins de 5 ans) Moyen terme (5 à 10 ans)
 Long terme (plus de 10 ans)

Degrés de risque ?

Aucun risque (pas de perte en capital)
 Risque faible (perte d'une partie du capital)
 Risque moyen (équivalent au montant du capital investi)
 Risque fort (perte plus élevée que le montant du capital investi)

Type d'actif immobilier détenu par l'investisseur (exprimé en % de détention)

Bureaux : _____ % Logements : _____ %
 Commerces : _____ % Entrepôts / logistique : _____ %
 Parts de sociétés SCPI, OPCI, SCI : _____ %
 Autres : _____ %, précisez : _____

A quel objectif répond le placement envisagé ?

Diversification du patrimoine Revenus complémentaires
 Rendement Autres, préciser : _____

FICHE DE CONNAISSANCE CLIENT - ORIGINE DES FONDS PERSONNES MORALES



VOTRE CONNAISSANCE ET VOTRE EXPÉRIENCE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

Ces questions visent à évaluer votre expérience en matière d'investissement de parts de SCPI.

Vous devez compléter les questions suivantes éventuellement avec l'aide de votre conseiller habituel après avoir pris connaissance de la note d'information de la SCPI.

■ Test de connaissance du client :

Le placement en parts de SCPI est-il un placement à court terme ?

Oui Non

La SCPI est-elle un placement garanti ?

Oui Non

La revente des parts d'une SCPI de rendement est-elle possible ?

Oui Non

La rentabilité d'un placement en immobilier dépend de la qualité des locataires et de la localisation des actifs immobiliers ?

Oui Non

La société de gestion peut-elle acheter tous les actifs immobiliers qu'elle souhaite sans respecter la politique d'investissement de la SCPI ?

Oui Non

■ Expérience de l'investisseur :

Avez-vous une expérience professionnelle d'au moins un an vous permettant d'acquérir une bonne connaissance des marchés financiers et/ou immobiliers ?

Oui Non

Nombre d'années : _____

Comment qualifiez-vous votre connaissance en produits d'épargne ?

Débutant
 Intermédiaire
 Confirmé
 Expert

■ Origine des fonds :

Déclare que la somme de _____ € investie dans la SCPI gérée par AEW Ciloger provient de :

Epargne _____ % Héritage _____ % Vente _____ % Prêt _____ % Autres, précisez _____

Domiciliation de la banque :

Je certifie que la provenance des sommes investies dans les véhicules d'AEW Ciloger ne porte pas atteinte à la directive (UE) 2015/849 du parlement européen et du conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme.

Je certifie que les informations recueillies sont exactes et reflètent bien mon profil d'investisseur.

Fait à _____

Le _____

Signature de l'investisseur

Cachet de la société

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES - Toutes les informations recueillies sont nécessaires pour acheter des parts de la SCPI et font l'objet d'un traitement automatisé dont le responsable est AEW Ciloger. Ce questionnaire est obligatoire pour vérifier que le client est bien en adéquation avec le produit proposé et que son profil de risques correspond au produit vendu. En l'absence de réponse, AEW Ciloger s'abstiendra de vous recommander tout type de produit financier et ne pourra pas prendre en compte votre souscription. Elles ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Dans les conditions prévues par la loi numéro 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès avec possibilité de faire rectifier les erreurs qui auraient pu être commises.

■ Personnes politiquement exposées :

Exercez-vous une des fonctions suivantes en France ou à l'étranger :

- Chef d'Etat, de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne ;
- Membre d'une assemblée parlementaire/ nationale, du Parlement européen
- Membre d'une cour suprême, constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction ;
- Membre d'une cour des comptes ;
- Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ;
- Ambassadeur, chargé d'affaires, consul général ou consul de carrière ;
- Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ;
- Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique ;
- Dirigeant d'une institution internationale publique créée par un traité.